DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN
COMMUNE DE BIEVILLE-BEUVILLE

ARRETE MUNICIPAL 8/3 N°85/2025
Portant réglementation de la circulation

Le Maire de Biéville-Beuville

Vu la Loi 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée par la loi 82.623 du 22 juillet 1982,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2211.1, L 22112.1, L 2212.5, L 2213.1, L 2213.2 et L 2213.4,

Vu le Code la Route et notamment les articles R 44, R 225 et R 227,

Vu l'arrêté du 24 avril 1975 approuvé le 2 juillet 1975, portant règlement général de la circulation,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 24 novembre 1967,

Vu les arrêtés subséquents portant sur la modification ou la révision des parties 1 à 8 du livre I de l'instruction susvisée, notamment l'arrêté du 16 février 1988,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de réglementer la circulation sur les voies situées à l'intérieur de l'agglomération,

Considérant que pour permettre l'organisation de la course Hillman gravel race organisée par l'étoile sportive caennaise le 13 septembre 2025, il y a lieu de réglementer la circulation sur les voies de circulation de la commune,

ARRETE

Article 1 :
Le samedi 13 septembre 2025, de 11 h 00 à 19 h 00, afin de permettre l'organisation de la course Hillman gravel race, la route de Biéville-Beuville à Colleville Montgomery sera fermée à la circulation.

Article 2 :
A cet effet, une signalisation et un barriérage seront mis en place par les services techniques de la commune.

Article 3 : Ampliation de cet arrêté sera adressé à :
- Monsieur le Directeur du SDIS
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie Maritime de Biéville-Beuville
- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Ouistreham

chargés, chacun en ce qui les concerne, d'en assurer l'exécution.

Biéville-Beuville,
Publié le 9 septembre 2025

Le Maire,
Christian CHAUVOIS

MAIRIE DE BIEVILLE-BEUVILLE
14112